Image not found or type unknown

Demande de pension alimentaire

Par **hp57**, le **23/12/2011** à **11:27**

Bonjour,

Le jugement de divorce de mes parents a été prononcé cette année. (La procédure de divorce à commencée en 2005,ça a duré longtemps car ils n'arrivaient pas à se mettre d'accord).
Je vivais chez ma mère, mon père devais donc verser une pension alimentaire qui s'élève à 250 €.
Depuis la rentrée 2007 je ne vis plus chez ma mère. Je suis encore étudiante et je vis avec mon copain qui est intérimaire. Nous avons de grandes difficultés financières et j'aimerais savoir si je peux demander une pension alimentaire à ma mère qui ne m'aide pas du tout financièrement, ainsi que les éventuelles démarches à suivre.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Cordialement.

Par **Claralea**, le **23/12/2011** à **12:44**

Bonjour,

Votre père vous verse-t-il toujours et directement la PA ? Ensuite, vous pouvez saisir le JAF pour demander que votre mère vous paie une PA car vous etes toujours etudiante. Maintenant, reste à savoir si elle ne dira pas au JAF qu'elle ne vous a pas mis dehors, qu'elle est d'accord pour vous donner le couvert et le gite mais que c'est vous qui refusez. Saisissez le JAF rapidement quand meme

Par **hp57**, le **23/12/2011** à **12:55**

Mon père me verse toujours directement la pension alimentaire.
Je vais essayer le JAF, je vous dirais si ça a marché.

Merci de m'avoir répondu aussi vite.

Par **Claralea**, le **23/12/2011** à **13:28**

Il n'y a que le JAF qui peut obliger votre mère à vous verser une PA, saisissez celui de votre residence

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés